

**15 Question de Mme Katrin Jadin au secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, sur "l'accord entre la Belgique et les Pays-Bas en matière d'éloignement d'illégaux" (n° 2633)**

15.01 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le président, je vous remercie pour votre clémence, car il n'est pas évident de courir d'une salle à l'autre!

Monsieur le secrétaire d'État, j'ai pu lire, voici une dizaine de jours, qu'un plan en matière d'éloignement d'illégaux élaboré par la Belgique et les Pays-Bas aurait été avalisé par leurs autorités compétentes respectives. On a pu apprendre notamment qu'un vol par mois ramènerait les illégaux dans leurs pays d'origine et que l'Union européenne interviendrait dans les coûts de rapatriement.

Cet éloignement serait organisé avec notre voisin du Nord et coordonné par Frontex - Agence européenne pour la sécurité des frontières extérieures de l'Union européenne.

Monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous nous préciser le contenu de cet accord avec les Pays-Bas? Comment et à partir de quand ce plan sera-t-il mis en œuvre? Si l'Union européenne intervient aussi dans les coûts dudit plan, quelle sera la part des frais pris en charge par la Belgique?

15.02 **Theo Francken**, secrétaire d'État: Monsieur le président, madame Jadin, de manière générale, la déclaration d'intention avec les Pays-Bas, qui comporte 9 points et qui vise à renforcer et à améliorer les bonnes relations entre les différents services d'immigration des deux pays. Un point fait référence à la coopération plus intensive entre les deux pays pour l'organisation de vols spéciaux. Il s'agit de vols spécialement organisés pour renvoyer dans leur pays d'origine des étrangers en situation illégale. Par le biais de cet accord, il a été convenu de partager la programmation et la planification de ces vols et de les harmoniser en fonction de l'autre pays. L'idée est de rechercher des synergies afin que les bons choix soient opérés en ce qui concerne la destination potentielle ainsi que d'optimiser le recours à ces vols spéciaux. L'expertise accumulée dans l'organisation de ces vols sera également échangée.

En mars 2015, des discussions seront menées avec le DT&V (Dienst Terugkeer & Vertrek) néerlandais. Le DT&V est l'administration compétente aux Pays-Bas pour tout ce qui concerne les éloignements. Ces discussions doivent déboucher sur l'élaboration d'un plan global reprenant les pays prioritaires pour ces vols spéciaux. Ensuite, un calendrier sera fixé afin de pouvoir inscrire des personnes sur les vols de l'autre pays. Ces propositions seront ensuite relayées auprès de Frontex pour être ouvertes à d'autres pays européens.

Tout est mis en œuvre afin de rendre ces projets opérationnels rapidement après les pourparlers.

Frontex finance l'organisation de ces vols spéciaux vers le pays d'origine. Un pays (les Pays-Bas ou la Belgique) organise les vols spéciaux et ce pays reçoit des subventions. Frontex fournit également un subventionnement pour les *connections flights* entre les États participants et le pays d'où le vol spécial décollera.

Il y a eu un problème aux Pays-Bas avec M. Teeven, qui a dû démissionner, mais la réunion programmée a été maintenue.

Donc, ça bouge! Wij zijn er mee bezig!

15.03 **Katrin Jadin** (MR): En effet, ça bouge. Vous m'avez volé ma réplique puisque vous avez pris les devants.

Je voulais savoir ce qu'il en était suite à la démission notamment du ministre en charge. À cet égard, je suis contente de voir que ce n'est pas qu'une déclaration d'intentions, qu'on a déjà bien mis en œuvre des dispositifs en vue de permettre une collaboration accrue. J'espère sincèrement que c'est une collaboration qui portera ses fruits dans le bon sens du terme. Le fait que l'Union européenne puisse soutenir ce programme est un signal encourageant.

Il va maintenant falloir, monsieur le secrétaire d'État, que nous nous attelions, d'ici quelques mois, à faire un premier bilan chiffré; dont les résultats vous intéresseront certainement tout autant que moi.